



Voies Navigables

A chacun de mesurer le chemin parcouru !

I- D'où partons-nous ?

Un courrier signé de la Ministre, le 29 mars, adressé à chacun des agents annonçait la décision de transférer les personnels des services de navigation à l'EPIC VNF (statut de droit privé) sous l'autorité de son directeur général.

Face à cette décision de passer en force, la réforme visant à privatiser les voies navigables, les organisations syndicales, en intersyndicale, ont su proposer aux personnels des actions de mobilisations notamment les 2 et 3 mai pour montrer leur détermination de ne pas se laisser faire de la sorte.

Les mobilisations ont amené le nouveau cabinet ministériel à s'engager sur la voie de la négociation pour sortir par le haut de cette crise. Elles ont commencé dès le 3 mai pour aboutir à un protocole d'accord global signé le 24 juin dernier par la CFDT, la CGT et l'UNSA.

II- Qu'avons-nous obtenu pour les personnels avec ce protocole d'accord ? :

La CFDT s'est engagée, le 24 juin 2011, sur le protocole d'accord global sur les voies navigables parce qu'il comporte de forts engagements du représentant de la ministre au profit de l'ensemble des personnels qu'ils soient du public comme du privé.

8 garanties pour les personnels sont inscrites dans ce protocole :

- 1- La garantie qu'il n'y aura **pas de fermeture de voie navigable**;
- 2- La garantie que **le Domaine Public ne sera pas transféré** en pleine propriété à l'agence;
- 3- Des garanties du **maintien des rémunérations** y compris les indemnités de service fait ;
- 4- la garantie de **l'absence de mobilité contrainte**;
- 5- La garantie d'une **poursuite des recrutements de fonctionnaires et d'OPA**;
- 6- La garantie du **maintien des processus de gestion des carrières**;
- 7- La garantie d'une nouvelle négociation sur **l'emploi et ses perspectives sur les quatre types de personnels** (fonctionnaires, OPA, contractuels de droits publics, contractuels de droit privé);
- 8- La garantie d'une **transition en douceur pour les instances représentatives des personnels**;

La nature de l'établissement public administratif assure en outre de réelles garanties aux personnels de droit public malgré l'aspect dérogatoire du maintien de recrutement de droit privé et de règles financières et comptables assurant l'autonomie de l'établissement.

A chacun de mesurer le chemin parcouru grâce à l'action des personnels, à la capacité de négociations des représentants des personnels de la CFDT, de la CGT, de l'UNSA, et au représentant de la ministre qui a su entendre nos revendications et en tenir compte.

III- conclusion

Pour la CFDT, s'engager dans un **accord qui apporte des garanties aux personnels est responsable et s'inscrit parfaitement dans ses valeurs et son slogan : des choix, des actes**. Ne pas accepter de signer un tel protocole d'accord ne pouvait que conduire le ministère à revenir à son plan initial de transfert dans un établissement de type EPIC avec l'abandon de tout recrutement d'agents publics.

Oui, nous avons signé ce protocole d'accord global pour les voies navigables, approuvé par plus de 88% de notre base, représentant 77% des mandats exprimés.